



Registre

Public

d'Accessibilité



Mis à jour le 20/09/2024



Renseignements sur l'établissement



Bienvenue à la MFR-CFA la Gautellerie.

Raison sociale : Association MFR-CFA la Gautellerie

Adresse : 28 rue du Breil

Code postal : 72160

Ville : THORIGNE SUR DUE

Téléphone : 02.43.29.33.24

Site internet: www.mfr-thorignesurdue.fr

Nom du représentant de la personne morale : Philippe BROUTE

Siret : 30478507400028

Naf : 8532Z

Activité : formations par alternance

L'établissement fait-il partie de la 5^e catégorie ? non

Effectif de la MFR : Personnel : 10 Public : 80 Total : 90

La MFR possède plusieurs niveaux (étage et ou sous-sol) :

oui

non

Un document tenant lieu d'agenda d'accessibilité Programmé a été établi :

oui

non

→ Si oui, à quelle date ?

Existe-t-il un registre de sécurité ? oui



Accessibilité de l'établissement

- 1 : Le bâtiment et tous les services proposés **sont-ils actuellement** accessibles à tous ?

Tous les bâtiments sont accessibles. Le château possède une rampe d'accès ainsi qu'un ascenseur. Les salles de classe possèdent une rampe d'accès



- 2 : Formation du *personnel (moniteurs, surveillants/ animateurs ...)* aux différentes situations de handicap :

→ Tout le personnel est effectivement formé :

- à la manipulation des extincteurs
- à l'utilisation de l'alarme incendie
- au SST



Accessibilité de l'établissement



➤ **3 : Les équipements d'accessibilité sont présents et régulièrement entretenus :**
(ex : ascenseurs, élévateurs, rampes amovibles automatiques, signalétique en braille ...)

Un contrat de maintenance a été signé avec l'entreprise MISTRAL pour le suivi du fonctionnement de l'ascenseur. Une maintenance est effectuée toutes les 5-6 semaines.



Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

MFR-CFA la Gautellerie, 02.43.29.33.24

Le registre public d'accessibilité est consultable : A l'accueil Sur le site Internet





Services non accessibles à tous



Certains services ne sont pas accessibles à tous (ex : cantine, certaines salles de cours ...)

La salle de classe du premier étage ne sera pas accessible pour des personnes en fauteuil.



En cas de présence d'une personne à mobilité réduite et nécessitant l'utilisation d'un ascenseur, la classe sera déplacée au rez de chaussée.



Ce service ne sera pas accessible (Joindre l'arrêté préfectoral accordant la dérogation.)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

oui

non

Liste des pièces administratives accessibles à la MFR



- 1 : **Établissement nouvellement construit** : l'**attestation d'achèvement des travaux**
- 2 : **Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014**:
- 3 : **Établissement faisant l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)**
- 4 : **Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période** : le **bilan des travaux** et des autres actions de mise en accessibilité **réalisés** à la moitié de la durée de l'agenda
- 5 : **Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé** : l'**attestation d'achèvement**
- 6 : Le cas échéant, **les arrêtés préfectoraux** accordant les **dérogations** aux règles d'accessibilité
- 7 : **Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public** : **la notice d'accessibilité * (descriptif de travaux envisagés)**
- 8 : **Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées** à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction.
- 9 : ERP de 1ère à 4e catégorie : Attestations d'actions de formation justifiant la fiche de suivi de formation du personnel remplie à la page 4.



Attestation et fiche de suivi de formation du personnel

Je soussigné(e) Nadia MILLE, directrice, atteste sur l'honneur que le personnel de la MFR de la Gautellerie – Thorigné sur Dué, chargé de l'accueil des usagers du service ont bénéficié des actions de formations suivantes :

Action de formation dispensée	Compétence(s) acquise(s) par le personnel	Date
Utilisation des extincteurs	Manipulation des extincteurs Reconnaissance des différents types d'extincteurs	Aout 2021
SST	Sécurité santé au travail	Juillet 2023
Alarme	Manipulation de l'alarme incendie	Aout 2024



Cette fiche de suivi de formation du personnel est à signer et à mettre à jour annuellement par l'employeur.



Fiche de suivi d'entretien de l'équipement d'accessibilité

(ex : ascenseur, élévateur, balises sonores etc)

Exigences générales d'accessibilité

Matériel	Description	Date d'intervention
Circulation intérieure	<p>→ Les personnes handicapées peuvent-elles accéder à l'ensemble des locaux ouverts au public et en ressortir de manière autonome ? oui</p> <ul style="list-style-type: none">• Si non, quelles sont les mesures prévues ?	
Eclairage	<p>→ La qualité de l'éclairage, des circulations intérieures et extérieures est-elle suffisamment élevée afin que l'ensemble du cheminement soit traité sans créer de gêne visuelle ? oui</p> <p>➤ Si oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ?</p> <p>Les lumières s'allument automatiquement dans les couloirs (détecteurs) et à l'extérieur.</p>	
Ascenseur -- Plateforme élévatrice	<p>→ La MFR répond-elle à son obligation de mise à disposition d'ascenseur (si accueil en étage de plus de 50 personnes (100 pour type R) ou prestations différentes de celles offertes au niveau accessible) ? oui</p> <ul style="list-style-type: none">• Si non, quelles sont les mesures prévues ? (Possibilité d'élévateurs à usage permanent par voie dérogatoire)	Contrat de maintenance (voir registre de sécurité)
Portes, portiques et sas	<p>→ Les portes, portiques et sas peuvent-ils être utilisés par des personnes handicapées ? (Largeur des portes, positionnement des poignées, résistances des fermes-portes, repérage des parties vitrées ...)</p> <p>oui</p>	

<p>Escaliers</p> <p>--</p> <p>Rampes fixes ou amovibles</p>	<p>→ Les escaliers peuvent-ils être utilisés en toute sécurité par les personnes handicapées y compris lorsqu'une aide appropriée est nécessaire ? oui</p> <p>➤ oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ?</p> <p>Les rampes sont fixes.</p>	
<p>Sanitaires</p>	<p>→ Chaque niveau accessible prévoyant des sanitaires pour le public, comporte-t-il au moins un cabinet d'aisances adapté et un lavabo accessibles pour les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant ?</p> <p>Oui</p>	
<p>Parking</p>	<p>→ Le parc de stationnement de la MFR prévoit-il une ou plusieurs places de stationnement adaptées pour les personnes handicapées et réservées à leur usage ?</p> <p>Une place PMR est disponible devant l'accueil à l'intérieur de la MFR.</p>	
<p>Chambres</p>	<p>→ L'internat de la MFR comporte-t-elle des chambres aménagées et accessibles de manière à pouvoir être occupées par des personnes handicapées, à l'exception des établissements ne comportant pas plus de 10 chambres, dont aucune n'est située au rez-de-chaussée ou en étage accessible par ascenseur.</p> <p>2 chambres PMR sont disponibles dans le château (une en R+1 et une en R+2)</p>	